



# INSTRUCTIONS DE COURSE

**CHAMPIONNAT DE FRANCE HANDIVALIDE DOUBLE**

**Grade 3**

**NATIONAL HANSA**

**Grade 4**

**26-29 MAI 2023**

**BASE NAUTIQUE DE SCIEZ**

**LAC LÉMAN**

**SCIEZ**



THONON  
**agglomération**



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



NICOMATIC

**BARNES** | Léman  
INTERNATIONAL REALTY



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## 1. REGLES

- 1.1. L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2. En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s. ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.5. L'Annexe jugement semi-direct s'appliquera.
- 1.6. L'Annexe T conciliation s'appliquera.

## 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

## 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel sur les baies vitrées du PC course ; ils seront également mis en ligne à l'adresse <https://cfhv.ffvoile.fr>
- 3.2 Le PC course est situé dans le club côté sud.

## 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

## 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons sur la plage devant le club.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

## 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date		
26/05	12 H	Briefing
	14 H	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double
	16 H	Premier signal d'avertissement autres classes
27/05	9H	Briefing
	10 H 15	Premier signal d'avertissement autres classes
	14 H	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double
28/05	9H	Briefing
	10 H 15	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double
	14 H	Premier signal d'avertissement autres classes
29/05	9H	Briefing
	10 H 15	Premier signal d'avertissement autres classes
	12 H 30	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double

- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## 7. FORMAT DE COURSE

Le national Hansa se déroulera en une seule flotte en classe ou en intersérie en fonction des bateaux inscrits, en phase qualificative et phase finale rond or et argent selon la même organisation que le championnat de France. Cela sera précisé au plus tard le vendredi 26 à 10 H.

Pour le championnat de France handivalide double, la course se fera en phase qualificative et phase finale rond or et argent.

Chaque bateau se verra remettre 4 flammes de couleur à l'inscription.

Le format utilisé en fonction de la météo sera annoncé au plus tard lors du briefing coureur le premier jour de course.

Format 1 :

*Phase qualificative :*

Les coureurs seront répartis en 4 groupes pour les « round robin » :

A: rouge

B: jaune

C: bleu

D: vert

Chaque groupe rencontrera les autres groupes selon l'enchaînement suivant :

Course 1 : 1<sup>er</sup> départ A contre B et 2<sup>ème</sup> départ C contre D

Course 2 : 1<sup>er</sup> départ A contre C et 2<sup>ème</sup> départ B contre D

Course 3 : 1<sup>er</sup> départ A contre D et 2<sup>ème</sup> départ C contre B

En fonction des conditions météo il y aura 1 ou plusieurs round robin.

Les 3 courses sont obligatoires pour finir un round robin. Si un round robin ne peut être terminé, les courses effectuées ne seront pas prises en compte pour le classement général.

*Phase finale :*

A l'issue de la phase qualificative, en fonction du classement général Round, les bateaux sont répartis en 2 groupes, Or et Argent. Le groupe Or devra arborer la flamme Jaune, le rond argent la rouge.

Format 2 :

*Phase qualificative :*

A partir du samedi 27 mai, au plus tard à 9 h les groupes seront affichés et chaque équipe devra arborer la flamme Rouge si il est dans le groupe A et la flamme Jaune si il est dans le groupe B.

Si le dimanche 28 mai, il n'y a pas au moins 3 courses de validées, la phase de qualification continuera lundi 29 mai et il n'y aura pas de phase finale. S'il y a eu au moins 3 courses de validées samedi 27 mai, la phase finale commencera dimanche 28.

Le vendredi 26 mai les coureurs seront répartis dans les groupes de manière aléatoire.

Une nouvelle répartition sera faite le samedi 27 s'il y a au moins une course de validée le vendredi selon la méthode suivante 1<sup>er</sup> groupe A 2<sup>ème</sup> groupe B 3<sup>ème</sup> groupe B 4<sup>ème</sup> groupe A, 5<sup>ème</sup> groupe A, ...

*Phase finale :*

À l'issue de la phase de qualification, les coureurs seront répartis en flotte Or et Argent en cas de nombre impaire, la flotte Or sera favorisée. Le groupe Or devra arborer la flamme jaune, le rond argent la flamme rouge.

Dans les deux cas, si la phase finale ne peut avoir lieu, c'est le classement de la phase qualificative qui sera utilisé.

En cas de groupe non égaux, la plus grande flotte sera prise en compte pour le calcul des pénalités.

## 8. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont

- Hansa 303 double pavillon par groupe
  - o A: rouge
  - o B: jaune
  - o C: bleu
  - o D: vert
- Hansa 303 solo ou intersérie : pavillon blanc avec logo liberty violet ou par groupe
  - o A: rouge
  - o B: jaune
  - o C: bleu
  - o D: vert
- 

## 9. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

## 10. LES PARCOURS

10.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être

laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

- 10.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera sur un tableau le numéro du parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

## 11. MARQUES

11.1

Parcours	Changement	Arrivée
Cylindrique blanche	Cylindrique verte	Cylindrique orange

- 11.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 12. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

## 13. LE DEPART

- 13.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mat du bateau viseur arborant un pavillon orange à l'extrémité bâbord.
- 13.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 13.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 14. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 14.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 14.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

## 15. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

## 16. SYSTEME DE PENALITE

- 16.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 16.2 Jugement sur l'eau : l'annexe jugement semi-direct s'applique.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>
Toutes	35 minutes	60 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le bâtiment nord.
- 17.3 Les avis et affichage du jury se feront via « jurydécisions »  
<https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Championnat%20de%20France%20Handivalide%20double%202023>  
accessible aussi via le site du championnat <https://cfhv.ffvoile.fr>
- 17.4 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans le bâtiment nord. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.5 L'Annexe T conciliation d'appliquera.

## 18. CLASSEMENT

- 18.1 3 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des

scores de ses courses.

(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

## 19. REGLES DE SECURITE

[DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement d'un/e concurrent.e ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés avec une flamme violette.

## 23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

## 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels et accompagnateurs.

## 25. EMLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux (voir annexe plan du site).

## 26. PRIX

Championnat(s) de France Handivalide double.

Les 3 premiers équipages recevront respectivement des médailles d'or, d'argent et de bronze

National Hansa

Les 3 premiers équipages seront récompensés.

D'autres prix pourront être attribués par l'organisateur.

Arbitres désignés :

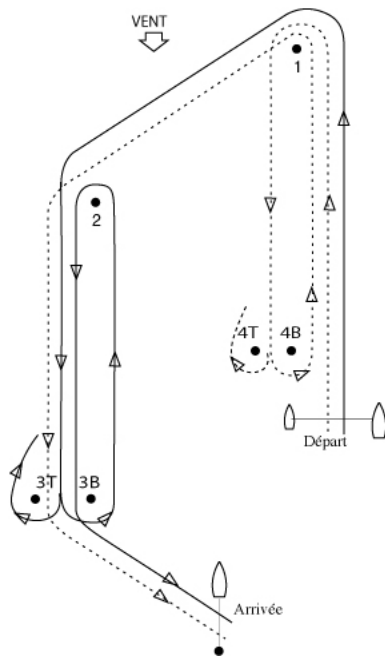
Président du comité de course :

**Bernard Porte**

Président du jury :

**Bernard Nouailhas**

## ANNEXE PARCOURS



Parcours 1 outer : Départ 1 – 2 – porte 3T 3B – 2 – 3B – Arrivée

Parcours 2 inner : Départ 1 – porte 4T4B – 1 – 2 – 3B – Arrivée

Parcours 3 : Départ 1 – 2 – 3B – Arrivée

Les angles des bords de large sont indicatifs

## ANNEXE JUGEMENT SEMI-DIRECT

Aucune modification au texte ci-dessous n'est permise sans l'accord de la CCA.

**Version 5** : mars 2023

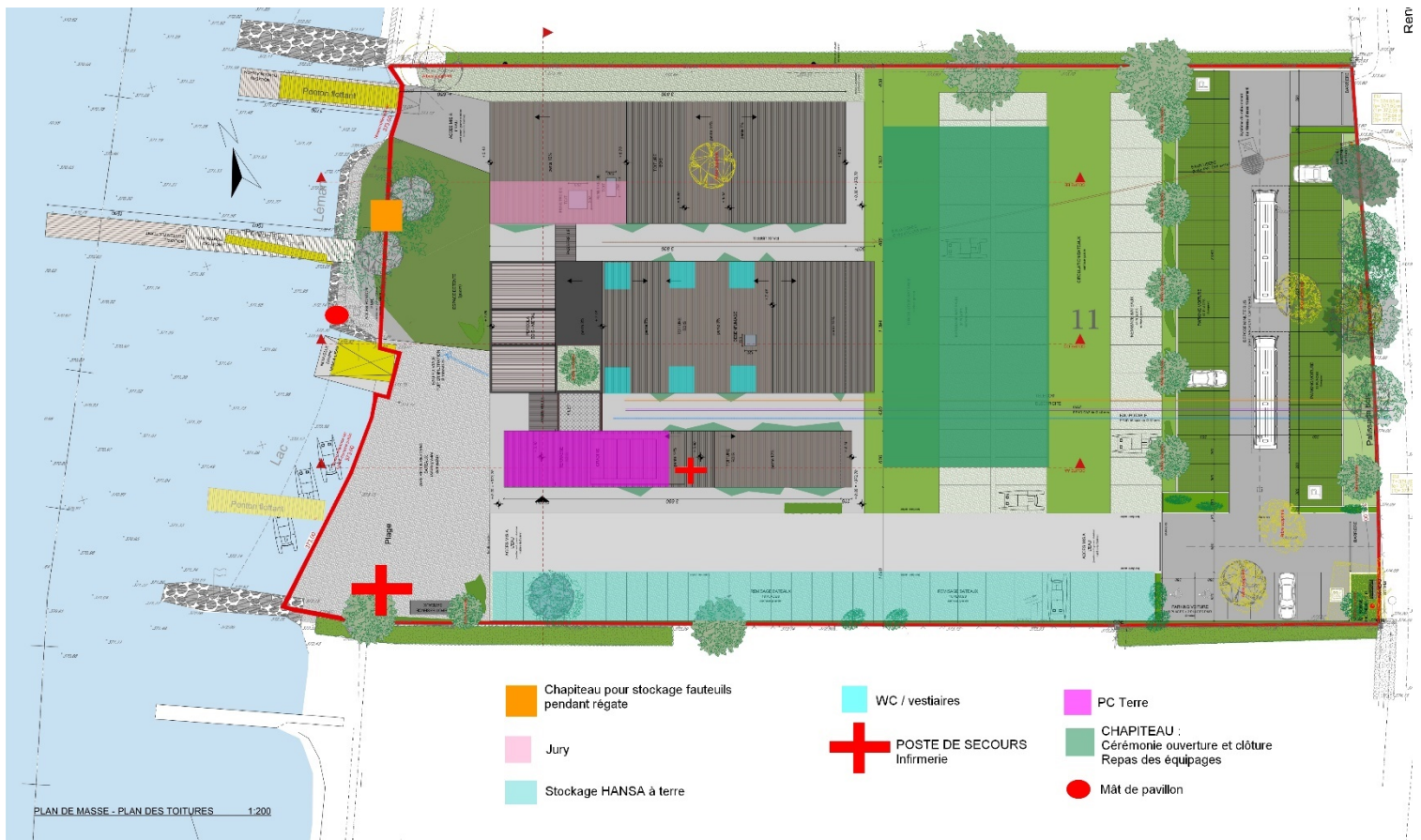
Les règles de cette annexe modifient les RCV 44.1, 60.1, 62.1, 63.1, 64.1, 66, 70 et seule la RCV P5 s'applique

A titre pédagogique, si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV est enfreinte, **il peut indiquer** ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge sans désigner de bateau.

- SD1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. Pour certaines classes, la pénalité d'un tour pourra être remplacée par une pénalité de 2 tours après accord de la CCA.
- SD2 Si un bateau est impliqué dans un incident où une règle du chapitre 2 est enfreinte, ou s'il voit une infraction à la RCV 31 ou 42, ce bateau peut réclamer
- en hélant « Proteste » et
  - en arborant visiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (inutile si la longueur de coque du bateau réclamant est inférieure à 6 mètres).
- Si le bateau ayant enfreint une règle n'effectue pas de pénalité conformément à la RCV 44.2, le jury pourra le pénaliser en le signalant :
- par un coup de sifflet,
  - en pointant vers lui un pavillon rouge, et
  - en le désignant.
- Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1 et conformément à RCV 44.2. Si le jury est convaincu qu'aucune règle n'a été enfreinte, il pourra envoyer un pavillon vert.
- SD3 Quand un bateau enfreint
- une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors, ou
  - la RCV 31, ou
  - la RCV 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage, ou
  - la RCV 42, modifiée selon les modalités de la RCV P5 si les règles de classe le prévoient,
- le jury peut le pénaliser et signaler la pénalité par un coup de sifflet, en pointant vers lui un pavillon rouge et en le désignant. Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1 et conformément à RCV 44.2

- SD4 Si le bateau désigné
- n'effectue pas de pénalité, ou
  - ne l'effectue pas correctement, ou
  - obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,
- le jury pourra lui imposer un ou plusieurs tours de pénalité à effectuer selon la RCV 44.2, ou réclamer contre ce bateau selon la RCV 60.3.
- SD5 Quand un incident a été jugé sur l'eau, le même incident ne pourra donner ensuite motif à réclamation ou à demande de réparation, sauf
- selon SD4, ou
  - selon la RCV 60.3 si le jury estime que la RCV2 est également susceptible d'avoir été enfreinte ou selon la RCV 62.1(b) si une action du bateau pénalisé a causé une blessure ou un dommage physique ou
  - selon la RCV 62.1(d) si la RCV 2 a été enfreinte.
- Une décision, action d'un juge ne pourra pas être motif à une demande de réparation, de réouverture ou être soumise à appel.
- SD6 Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne pourra pas donner lieu à une demande de réparation d'un bateau (ceci modifie la RCV 62.1(a).
- SD7 La procédure normale de réclamation reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau ayant pénalisé le bateau en infraction.

## ANNEXE A PLAN DU SITE



**ANNEXE B: ZONE DE COURSE**

